

**Ministère des Soins de longue durée**  
Division des opérations relatives  
aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers  
de soins de longue durée

**District du Nord**  
159, rue Cedar, bureau 403  
Sudbury (Ontario) P3E 6A5  
Téléphone : 800 663-6965

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport :** 9 octobre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1325-0002

**Type d'inspection :**  
Incident critique

**Titulaire de permis :** Huntsville Long Term Care Centre Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Muskoka Landing,  
Huntsville

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 et 9 octobre 2024

Les inspections concernaient :

- Une plainte relative à des allégations de mauvais traitements entre personnes résidentes
- Une plainte relative à la gestion des médicaments
- Une plainte relative à la prévention et à la gestion des infections
- Une plainte relative à l'administration de soins à un résident de façon inappropriée ou incompétente par le personnel
- Une plainte relative à la prévention et à la gestion des chutes

**Ministère des Soins de longue durée**  
Division des opérations relatives  
aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers  
de soins de longue durée

**District du Nord**  
159, rue Cedar, bureau 403  
Sudbury (Ontario) P3E 6A5  
Téléphone : 800 663-6965

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins et services de soutien aux personnes résidentes  
(Resident Care and Support Services)  
Gestion des médicaments (Medication Management)  
Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention  
and Control)  
Comportements réactifs (Responsive Behaviours)  
Prévention des mauvais traitements et de la négligence  
(Prevention of Abuse and Neglect)  
Prévention et gestion des chutes (Falls Prevention and  
Management)

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Techniques de transfert et de changement de position sécuritaires

Problème de conformité n° 001 - avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

**Non-respect de : la disposition 40 du Règl. de l'Ont. 246/22.**

Techniques de transfert et de changement de position art. 40. Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les membres du personnel utilisent des appareils ou des techniques de transfert et de changement de position sécuritaires lorsqu'ils aident les résidents.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le personnel utilise des appareils ou des techniques sécuritaires de

**Ministère des Soins de longue durée**  
Division des opérations relatives  
aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers  
de soins de longue durée

**District du Nord**  
159, rue Cedar, bureau 403  
Sudbury (Ontario) P3E 6A5  
Téléphone : 800 663-6965

transfert d'une personne résidente, car l'appareil n'était pas positionnée adéquatement avant le transfert. Pour cette raison, la personne résidente a fait une chute et a été blessée.

**Sources** : Notes d'évolution, notes d'enquête interne et entretiens avec le personnel.

### **AVIS ÉCRIT : Destruction et élimination des médicaments**

Problème de conformité n° 002 - avis écrit remis aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

**Non-respect de : la disposition 148 (2) 4 du Règl. de l'Ont. 246/22.**

Destruction et élimination des médicaments

Par. 148 (2) La politique de destruction et d'élimination des médicaments doit également prévoir ce qui suit :

4. Les médicaments devant être détruits sont détruits conformément au paragraphe (3). Par. 148 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le personnel élimine correctement une substance contrôlée après qu'une personne résidente avait refusé de le prendre.

**Sources** : notes d'évolution, dossier électronique d'administration des médicaments (EMAR), ordonnances de la ou du médecin, notes d'enquête interne, politique du titulaire de permis et entretien avec la ou le directeur des soins infirmiers (DSI).